

Résolution présentée par la délégation de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Thème *Agenda 2030 pour le climat*

Concerne L'interdiction des croisières au niveau mondial d'ici 2030

L'Assemblée Générale,

Alarmé par l'inaction face à la pollution d'origine maritime qui inquiète de plus en plus, notamment les pays impactés directement par ce transport

Notant que ce dernier représente plus de 3.15% des émissions de CO<sub>2</sub> émises à l'heure actuelle mondialement,

Observant que si aucun changement majeur n'est forcé d'ici 2030, ce chiffre pourrait se voir être doublé ou triplé

Soulignant l'importance de protéger, ainsi que d'aider les régions à risque, qui sont souvent celles qui n'ont pas les moyens de lutter contre les conséquences engendrées par le dérèglement climatique

Propose que les croisières non-locales, avec une capacité de plus de 100 personnes, n'aient plus accès à la zone des Caraïbes dans un premier temps, suivi d'une interdiction mondiale avant 2030;

- cette interdiction ne s'appliquant pas aux croisières équipées de propulsions de nouvelle génération, n'émettant pas de CO<sub>2</sub> de manière directe
- avec un budget qui sera établi par chaque État en coopération avec les grands chantiers navals pour accélérer la mise en place de nouvelles technologies beaucoup plus durables, qui permettront un avenir pour le grand sous-secteur économique qu'est le tourisme marin.

*Le texte français fait foi.*